

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 1^{er} juin 2023

Date de convocation : 26 mai 2023

Date d'affichage : 26 mai 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, CUCULI, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

Mme CHATELLIER est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme CHATELLIER

DELIBERATION N°2023-2-026 : Subventions 2023

Comme chaque année, dans le cadre de la politique déployée en faveur du monde associatif, il est proposé d'examiner les demandes de subventions formulées par les associations fréheloises et extérieures

Les critères retenus pour attribuer une subvention sont détaillés ci-dessous :

- 35 € par enfant de Fréhel pratiquant une activité sportive non proposée sur la commune
- 50 € par jeune de Fréhel suivant un apprentissage
- 30 € par enfant de Fréhel scolarisé à l'école publique, versés à l'Amicale laïque, 10€ par élève scolarisé à l'école publique, versés à l'Amicale laïque pour les activités pédagogiques,

Pour les autres demandes, le montant de la subvention est déterminé en fonction de la demande de l'association et du dossier transmis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la répartition des subventions aux associations communales et extérieures comme suit :

Amicale Laïque	2 220,00 €
CFA	100,00 €
CMA Chambre Métier et Artisanat	490,00 €
Landes et Bruyères	1 000,00 €
Golf des Sables d'Or	600,00 €
A l'Est des Dunes	2 500,00 €
Handball Hénansal/Erquy	420,00 €
Phare Western	400,00 €
ADMR	120,00 €
ADS (Comité cantonal d'entraide)	569.80 €
Estivales de Volley	9 000,00 €
UNC	400,00 €
SNEMM	100,00 €

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Affiché le

ID : 022-212201792-20230601-2023_2_026-DE

SNSM Erquy	150,00 €
SNSM Saint Cast	150,00 €
Ruban Bleu	1 500,00 €
Les Arts Omatik	500,00 €
De Vent et d'Ecume	200,00 €
Centre Nautique	1 500,00 €
Restos du Coeur	500,00 €

DIT que ces dépenses sont prévues à l'article 65748 du budget communal,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.


Le Maire,
Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 5 juin 2023

Le Maire,


Michèle MOISAN